



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/07/2020

Dossier complet le :

23/07/2020

N° d'enregistrement :

2020-0112

1. Intitulé du projet

Projet de construction de 02 bâtiments de sports et loisirs (salle de pétanque et salle de trampoline)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FINANCIÈRE DES OLIVIERS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VACHERAND Timothée

RCS / SIRET

8 4 1 4 9 4 8 5 9 0 0 0 1 7

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Projet de construction de 02 bâtiments de sports et loisirs L'ensemble des deux bâtiments présentent une surface plancher totale 2807m ² 1) Salle de pétanque : une surface plancher de 1084 m ² 2) Salle de trampoline : une surface plancher de 1723 m ² - La création d'un parking de 114 places de stationnements (dont 04 pour PMR).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend la création de deux (02) bâtiments comme suit :

1/Bâtiment n°01 abritant une salle de loisirs pétanque avec mezzanine (enseigne « PLACE DES OLIVIERS »). Ce bâtiment présente une surface plancher de 1084 m² 2/Bâtiment n°02 abritant une salle de loisirs Trampoline avec mezzanine (enseigne « TRAMPO JUMP »). Ce bâtiment présente une surface plancher de 1723 m² L'ensemble des deux bâtiments présentent une surface plancher totale 2807m²

- La création d'un accès véhicules au projet donnant sur la rue existante sur le site de DECATHLON

- La création d'un parking et circulation. 114 places de stationnements sont créés (dont 04 pour PMR). Le nombre de places de stationnement correspond au besoins des activités (02 établissements recevants du public ERP)

Les eaux pluviales seront principalement infiltrées si la nature du sol le permet. Le volume non infiltré sera tamponné dans des noues et/ou sous voirie, et rejetées dans la limite de 4 l/s hectare au réseau public. Les eaux de voirie seront traitées au moyen de séparateur d'hydrocarbures (voir avis favorable joint du service des eaux de l'AGGLO d'HENIN-BEAUMONT).

4.2 Objectifs du projet

Permettre la création de deux (02) bâtiments de sports et de loisirs sur la ZAC DU BORD DES EAUX à proximité de DECATHLON

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Avant les travaux, le terrain est libre de toute construction.

Durant les travaux, la zone d'activité chantier sera complètement isolée du voisinage immédiat par des clôtures. La gestion des flux d'entrée et de sortie ainsi que les horaires de travaux seront adaptés au rythme d'activités et fréquentation des activités avoisinantes

Les travaux sont de technique courante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation des deux bâtiments se fera de manière indépendante des autres bâtiments

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet comprend la création de deux (02) bâtiments comme suit :	
1/Bâtiment n°01 : salle de loisirs pétanque (enseigne « PLACE DES OLIVIERS »).	1084 m ²
2/Bâtiment n°02 : salle de loisirs Trampoline (enseigne « TRAMPO JUMP »).	1723 m ²
TOTAL BÂTIMENTS	2807m ²
SUPERFICIE DU TERRAIN D'ASSIETTE =	8357m ²
SUPERFICIE DES ESPACES VERTS =	2012m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**ZAC DU BORD DES EAUX
BORNES DES LOUPS
62110 HENIN-BEAUMONT**Coordonnées géographiques¹**

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation Plan de masse avant travaux + photo aérienne Plan de masse du projet après travaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

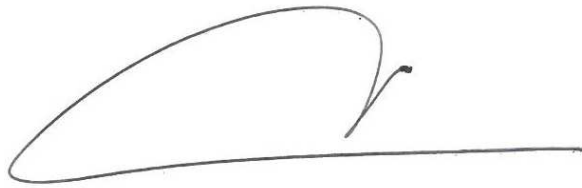


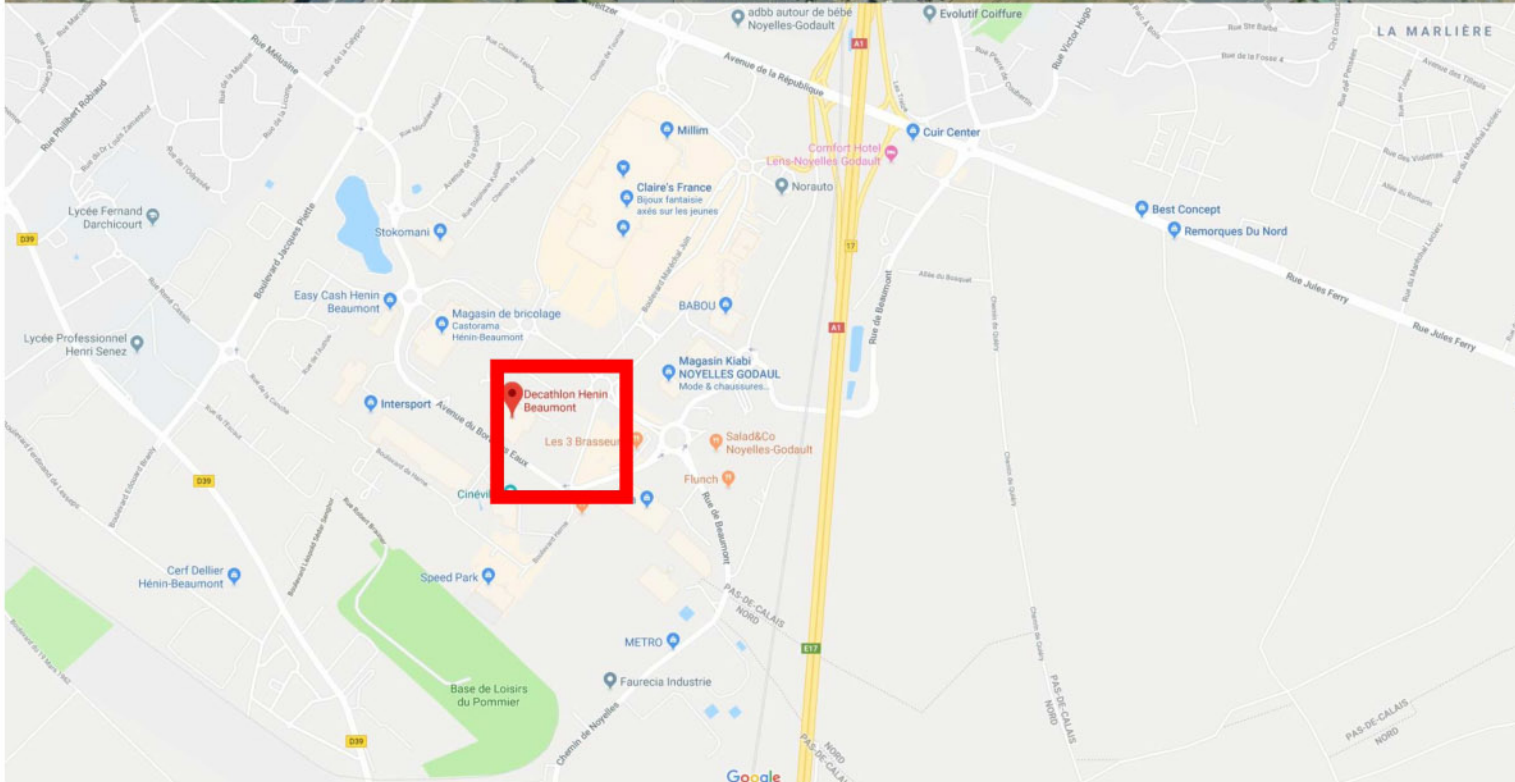
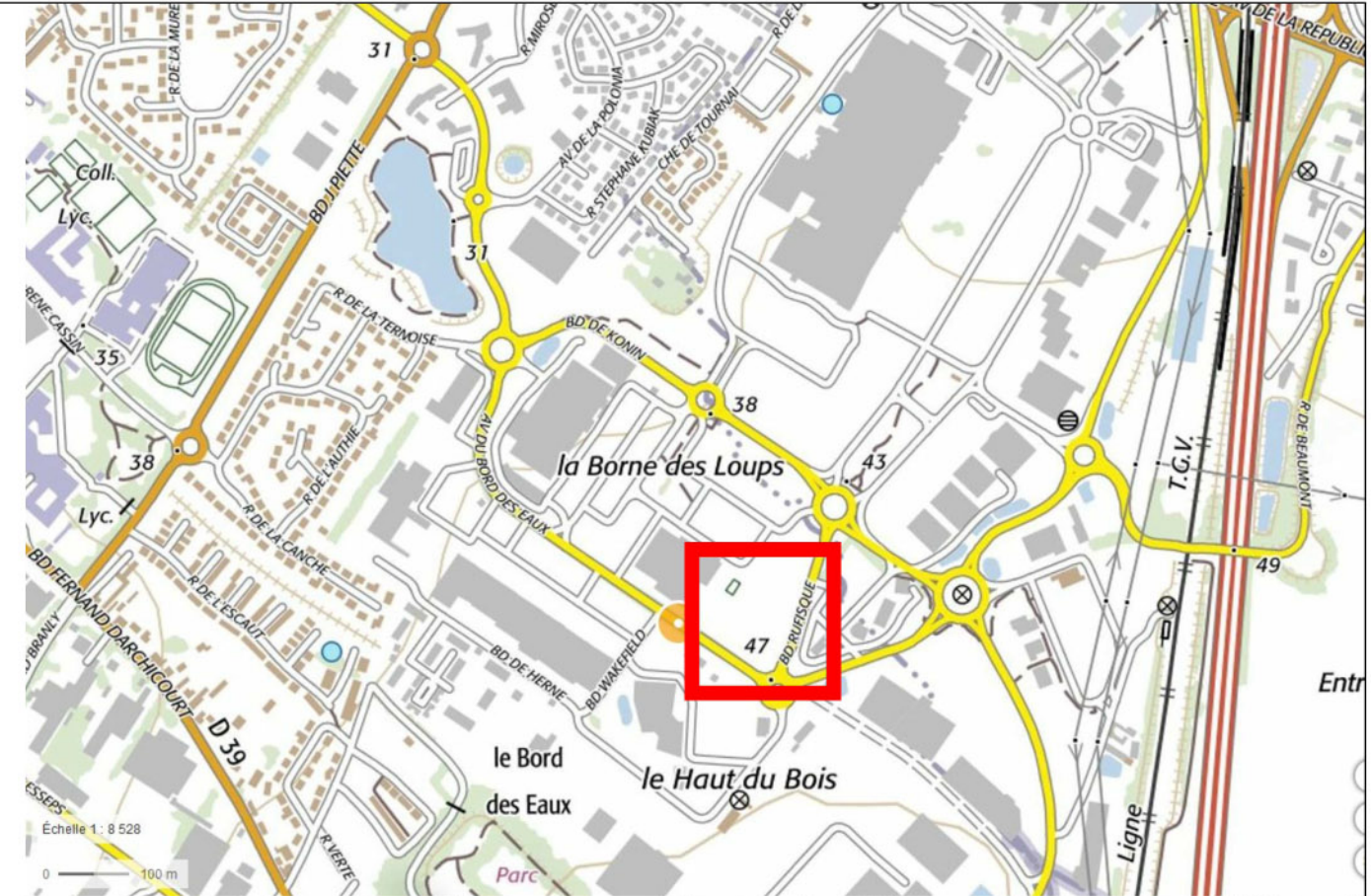
Fait à

Wasquehal

le, 06/07/2020

Signature





Maître d'oeuvre
DD&L
 F. DUSART
 291er, Avenue de la Marne
 59290 WASQUEHAL
 Tél: 03 20 00 94 00
 Email:ddl-transition@wanadoo.fr

Maître d'ouvrage
FINANCIERE DES OLIVIERS
 73 RUE FERRER
 59155 FACHES THUMESNIL

Ville d'Henin-Beaumont
 ZAC du bord des eaux, 62110
CONSTRUCTION DE 02 BATIMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PLAN DE SITUATION (PC01) 01
 Ech: -
 Date: 16/03/2020

Ind.	Date	Observation
A	07/02/2020	
B	10/03/2020	
C	16/03/2020	

[Signature]
 DD&L ARCHITECTURE
 François DUSART
 291 rue, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
 Tél. 03 20 00 94 00 - Email: ddl-transition@wanadoo.fr

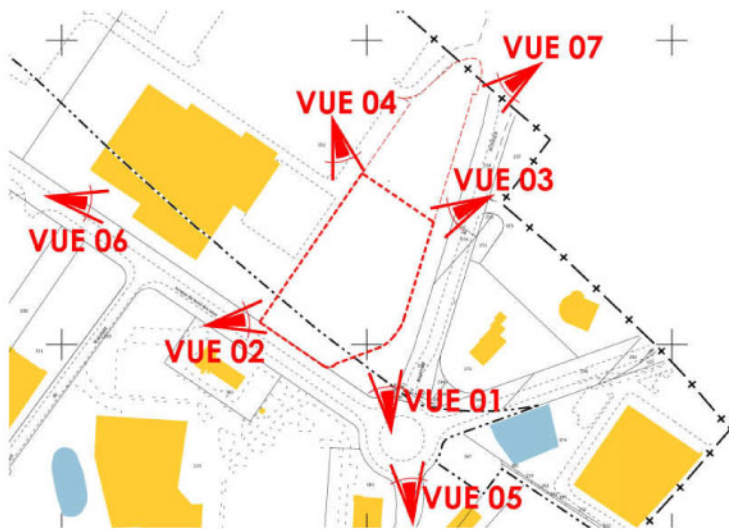


PHOTO 01



PHOTO 02

DD&L ARCHITECTURE
 François DUSART
 29 ter, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
 Tél. 03 20 00 94 00 - Email : ddi-transition@wanadoo.fr




PHOTO 03



PHOTO 04

PC 07 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

ZAC du bord des eaux, 62110 Ville d'Hénin-Beaumont

Maîtrise d'œuvre : **D.D.& L. ARCHITECTURE** (F. DUSART)

29 ter, Avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL - TEL. 03 20 00 94 00 / Email : ddi-transition@wanadoo.fr

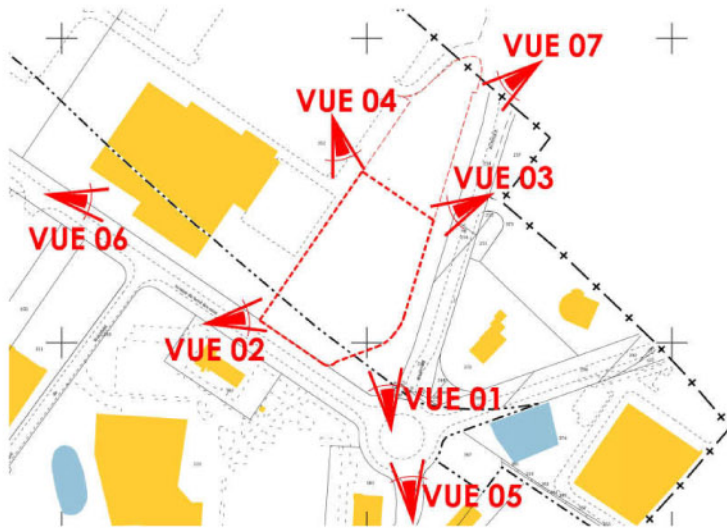


PHOTO 05



PHOTO 06



PHOTO 07

DD&L ARCHITECTURE
 François DUSART
 29 ter, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
 Tel. 03 20 00 94 00 - Email : ddi-transition@wanadoo.fr

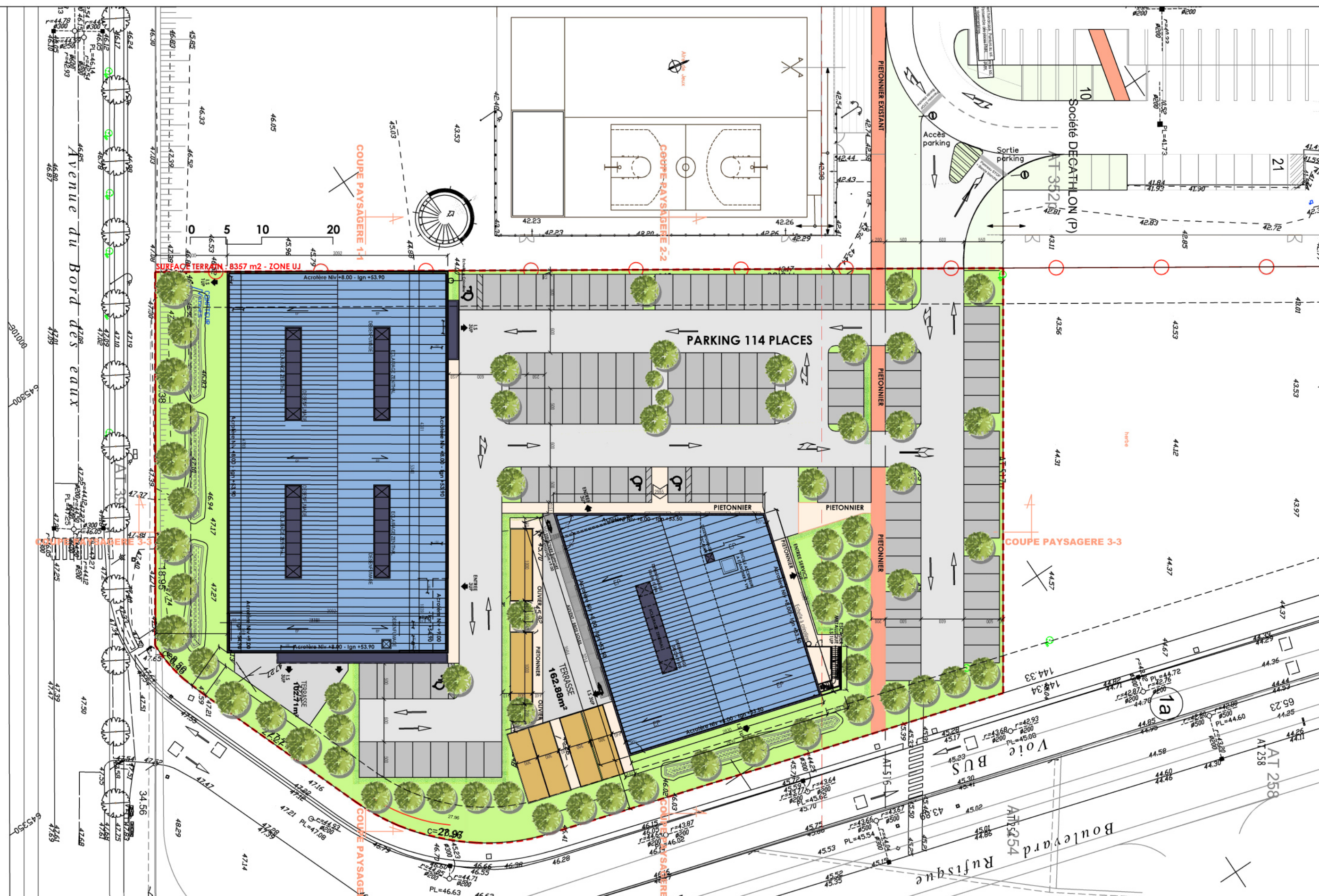
PC 08 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

ZAC du bord des eaux, 62110 Ville d'Hénin-Beaumont

Maitrise d'œuvre : **D.D.& L. ARCHITECTURE** (F. DUSART)

29 ter, Avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL - TEL. 03 20 00 94 00 / Email : ddi-transition@wanadoo.fr



Maitre d'oeuvre
DD&L
 F. DUSART
 DD & L ARCHITECTURE
 291er, Avenue de la Marne
 59290 WASQUEHAL
 Tél: 03 20 00 94 00
 Email:ddl-transition@wanadoo.fr

Maitre d'ouvrage
FINANCIERE DES OLIVIERS
 73 RUE FERRER
 59155 FACHES THUMESNIL

Ville d'Hénin-Beaumont
 ZAC du bord des eaux, 62110
CONSTRUCTION DE 02 BATIMENTS DE SPORTS ET LOISIRS
 Pièces complémentaires au PC n°62427 20 00017 du 02/04/2020

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PLAN DE MASSE (PC02)
 Ech: 1/500
 Date: 06/07/2020

ETAT FUTUR
04

Ind.	Date	Observation
A	07/02/2020	
B	10/03/2020	
C	16/03/2020	
D	06/07/2020	

DD&L ARCHITECTURE
 François DUSART
 29 rue, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
 Tél. 03 20 00 94 00 - Email: ddl-transition@wanadoo.fr

PC 40 - NOTICE SECURITE INCENDIE BAT 01 – SALLE DE PETANQUE

Le lot 01 est une salle de pétanque de 1084m² de surface de plancher dont la surface accessible au public ne dépasse pas 720m² (634m² en RDC 86m² en mezzanine R+1)

Le bâtiment est occupé en rez-de-chaussée avec 06 terrains de pétanque accompagnés de plages périphériques aménagées avec des tables pour la restauration, un coin bar, une cuisine et des sanitaires PMR

L'étage est accessible par un escalier principal 2 UP et un ascenseur PMR. L'étage accueille 02 bureaux, des locaux sociaux (sanitaire, douches et vestiaires), un local technique/rangement et une salle de réunion (accessibles au public). La salle de réunion donne aussi accès à un escalier issue de secours 1UP donnant accès directement vers l'extérieur

Les espaces non accessibles au public respectent le Code du Travail et Décret n°92-332 du 31 mars 1992

Le projet de salle de pétanque contient en rez-de-chaussée (585,90m² accessible au public) :

- 06 terrains de pétanque
- SAS d'entrée accueil, circulation ouverte au public, sanitaires accessibles au public qui fréquente la salle de pétanque
- Une cuisine

En mezzanine R+1 à l'étage (seulement salles de réunion accessible au public) :

- 01 salle de réunion accessible au public
- Des locaux sociaux (02 bureaux, salle de réunion personnel et un sanitaire mixte pour le personnel non accessibles au public)

1-CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Effectif théorique :

NIVEAU	SURFACE CONCERNEE	SURFACE ACCESSIBLE AU PUBLIC	MODE DE CALCUL DE L'EFFECTIF	EFFECTIF THEORIQUE		
				PUBLIC	PERSONNEL*	TOTAL
RDC	Salle de pétanque (aire de sport)	141 m ²	1pers/8m ²	18 P		18 P
	Zone tables café, petite restauration assise	247 m ²	1pers/m ²	247 P	3P	250 P
	Zone bar (personnes debout)	3 m ²	2pers/m ²	6 P	1P	7 P
	Zone personnel non accessible au public				4P	4 P
Mezzanine R+1	Salles de réunions	73m ²	1pers/m ²	73P		73 P
	Zone personnel non accessible au public				2P	2 P
				344 P	10P	354 P

L'établissement est classé en 3^{ème} catégorie de type X avec des activités de type N et L


*Personnel simultané présent

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

ZAC du bord des eaux, 62110 Ville d'Hénin-Beaumont

Maîtrise d'œuvre : **D.D.& L. ARCHITECTURE** (F. DUSART)

29 ter, Avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL – TEL. 03 20 00 94 00 / Email : ddl-transition@wanadoo.fr



DD&L ARCHITECTURE
François DUSART
29 ter, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
Tel. 03 20 00 94 00 - E.mail : ddl-transition@wanadoo.fr

2-DEGAGEMENTS ET SORTIES

SURFACE CONCERNE	EFFECTIF THEORIQUE	SORTIES REGLEMENTAIRES		SORTIES REALISEES	
		NOMBRE	LARGEUR	NOMBRE	LARGEUR
Mezzanine R+1	75 P	1+1	2UP	2	3 UP
Rez-de-chaussée	279 P	2	4UP	3	7 UP
Total	354 P	2	5UP	5	10 UP

La distance maximum à parcourir pour atteindre une sortie sur l'extérieur sera inférieure à 50 m (dans tous les cas le public aura le choix entre 2 sorties).
Ce lot sera livré libre de tous aménagement intérieur. Ces aménagements ultérieurs feront l'objet d'une déclaration de travaux ultérieure indépendamment du présent PC.

3- MATERIAUX

Façades : bardage métallique /casstte métallique/vêture type Eternit

-Structure : ossature en métal

-Toiture : bacs acier + isolants 20cm + étanchéité

-Isolation thermique : laine de roche min 10cm (selon étude thermique)

-Menuiseries : ensemble des portes en aluminium

-Aménagement intérieurs :

- Cloisonnement traditionnel en plaques de plâtre sur ossature métallique, Parois verticales des locaux PF 1/2 h,

- Portes et éléments vitrés PF 1/2 h (concerne les locaux sociaux) Matériaux classés C s3 d0 (M2). Locaux à risques (parois et planchers hauts CF1h, Porte CF1/2h munie d'un ferme porte)

- TGBT

- Plafonds Bac de couverture apparente en surface de vente : pas de faux plafond sur cette partie. Matériaux B s3 d0 (M1) pour plafonds des locaux sanitaires et sociaux.

- Sols Dalle béton quartzée au rez de chaussée, sol souple PVC à l'étage.

- Décorations Matériaux M2

- Mobilier : Métallique et panneaux de particules d'épaisseur > 18 mm. Classement M3 minimum

4- ISOLEMENT

4-1- Isolement interne :

Isolement intérieur sera réalisé par cloisonnement traditionnel

- Local TGBT : puissance installée < 36Kva

Le local réserve sera isolé par parois et plafond CF 1h et bloc-porte CF 1/2h

Les locaux sociaux sont isolés de la zone accessible au public par des parois et plafond PF 1/4H et des portes PF 1/4 H et des espaces réserves par un mur CF2H

4-2- Isolement par rapport aux Tiers :

Sans objet (pas de tiers)

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

ZAC du bord des eaux, 62110 Ville d'Hénin-Beaumont

Maîtrise d'œuvre : **D.D.& L. ARCHITECTURE** (F. DUSART)

29 ter, Avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL - TEL. 03 20 00 94 00 / Email : ddl-transition@wanadoo.fr

DD&L ARCHITECTURE
François DUSART
29 ter, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
Tel. 03 20 00 94 00 - E.mail : ddl-transition@wanadoo.fr

5- DESSERTE

L'accessibilité du bâtiment aux engins de secours est la suivante :

- La façade principale est desservie par une voie engin de 5.00 mètres de large minimum

6- PROCES VERBAUX ET RAPPORTS DE CONTROLE

- Il sera remis avant l'ouverture au public les procès verbaux de classement des matériaux et les rapports de contrôle concernant :
 - Solidité du bâtiment
 - Les dispositions constructives

7- DESENFUMAGE :

- Désenfumage naturel prévu pour les locaux de plus de 300m2 et prévu conformément aux articles IT 246
- Désenfumage escalier

8. RESEAUX DIVERS :

- Chauffage

Salle de pétanque et salons : l'installation de chauffage réalisée par des cassettes réversives et respecte les dispositions la concernant – articles CH concernés et arrêtés du 23 juin 1978.

Locaux sociaux : Chauffage par radiateurs électriques , ventilation double flux

Ballon d'eau sanitaire inférieur à 50l : dans les sanitaires

- Gaz

Sans objet

- Installations électriques

Les installations basse tension seront conformes à la norme NFC 15.100, au décret du 14 nov. 1988, et aux articles ELEC.

Conformité au décret n°88-1056 du 14/11/98.

Eclairage de secours suivant normes en vigueur.

- Eclairage de sécurité

Éclairage de sécurité par blocs autonomes : Éclairage d'évacuation

Eclairage d'ambiance conforme à l'article EC8 et EC10

9. Moyens de secours contre l'incendie

Extincteurs adaptés aux risques : extincteurs à CO2 conforme à la réglementation

Équipement d'alarme comportant une diffusion sonore sur l'ensemble des locaux. Ligne téléphonique urbaine

Formation du personnel à la manœuvre des moyens de secours et à venir en aide à l'évacuation du public

Plans d'intervention et consignes d'alerte.

10- BALISAGE / EVACUATION

- Un balisage de dégagement sera visible en tous points de l'établissement.(signaux blancs sur fond vert avec flèches directionnelles).

- Les allées menant aux sorties réglementaires auront une largeur équivalente à ces sorties.

- La distance maximum à parcourir pour atteindre une sortie sur l'extérieur sera inférieure à 50 m

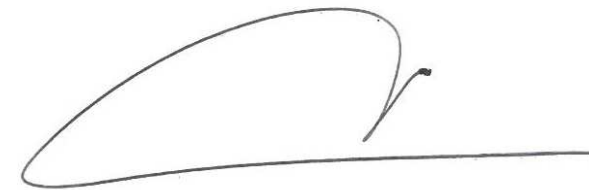
- L'aménagement de la ligne de comptoirs caisses est réalisé conformément à l'article M9 avec l'aménagement de passage pour personnes à mobilité réduite.

- Les panneaux publicitaires et de décoration sont réalisés de manière à conserver une visibilité des panneaux de sortie et panneaux de secours.

- Un plan schématique est affiché à l'entrée de l'établissement sous forme de pancarte inaltérable.

DD&L ARCHITECTURE
François DUSART
29 ter, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
Tel. 03 20 00 94 00 - E.mail : ddl.transition@wanadoo.fr

PC 40 - NOTICE SECURITE INCENDIE BAT 02 - TRAMPOLINE



DD&L ARCHITECTURE
François DUSART
29 ter, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
Tel. 03 20 00 94 00 - E-mail : ddl.transition@wanadoo.fr

1-ACTIVITE

Le projet concerne la création d'une salle de Trampoline

L'établissement est d'un Rez-de-chaussée d'une surface de 1540m² accessible au public avec une mezzanine en R+1 non accessible au public de 128m² de surface de plancher. Il comprend :

- La surface accueil / Bar, ouverte au public
- La grande surface dédiée au jeux de Trampoline ouverte au public
- Des sanitaires hommes/femmes
- Des locaux sociaux (01 bureau et 01 office et accueil) de 33m²
- Une réserve de 15 m²

Le bâtiment est occupé en rez-de-chaussée avec des aires de jeux de trampoline accompagnés de plages périphériques, un coin bar, des sanitaires PMR, une aire parents aménagées avec des chaises et tables pour la petite restauration

- L'étage est accessible par un escalier principal 2 UP. L'étage n'est pas accessible au public et il accueille un bureau direction, des locaux sociaux (sanitaire et salle repas/kitchenette pour les salariés), et un local de rangement

2-CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

Effectif théorique :

SURFACE CONCERNEE	SURFACE ACCESSIBLE AU PUBLIC	MODE DE CALCUL DE L'EFFECTIF	EFFECTIF THEORIQUE		
			PUBLIC	PERSONNEL*	TOTAL
Salle de jeux Trampoline (aire de sport)	1050 m ²	1pers/8m ²	132 P	3	135 P
Zone accueil, tables café	139 m ²	1pers/m ²	139 P	1P	140 P
Zone personnel + locaux sociaux				1P	1P
			271 P	5 P	276 P

L'établissement est classé en 4^{ème} catégorie de type X.

*Personnel simultané présent

3-DEGAGEMENTS ET SORTIES

SURFACE CONCERNE	EFFECTIF THEORIQUE	SORTIES REGLEMENTAIRES		SORTIES REALISEES	
		NOMBRE	LARGEUR	NOMBRE	LARGEUR
Aire de jeux et sports (Rez-de-chaussée)	274 P	2	4UP	4	7 UP

La distance maximum parcourir pour atteindre une sortie sur l'extérieur sera inférieure à 50 m (dans tous les cas le public aura le choix entre 2 sorties).

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

ZAC du bord des eaux, 62110 Ville d'Hénin-Beaumont

Maîtrise d'œuvre : **D.D.& L. ARCHITECTURE** (F. DUSART)

29 ter, Avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL - TEL. 03 20 00 94 00 / Email : ddl-transition@wanadoo.fr

4-DESENFUMAGE :

-Désenfumage naturel conformément aux articles IT 246 et règles SSI,

Le désenfumage de la salle de jeux et sports est réalisé par des lanterneaux de désenfumage en toiture selon IT 206 soit plus de 1% de la surface au sol.

5- CHAUFFAGE ET CLIMATISATION : NON MODIFIES

L'installation de chauffage respecte les dispositions la concernant – articles CH concernés et arrêtés du 23 juin 1978.

Le chauffage des bureaux et locaux sociaux est un chauffage par convecteurs électriques.

Les bureaux sont ventilés par une VMC simple flux

La salle de jeux est chauffé à moins de 12°C

6- PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES, MOYENS DE SECOURS :

6-1 RIA : sans objet

6-2 EXTINCTEURS :

Des extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres pour 250 m²

Des extincteurs appropriés aux risques particuliers seront disposés à proximité des tableaux électriques

Des panneaux signalétiques sont installés auprès des appareils et commandes : coupure ventilation, coupure électricité, désenfumage, TGBT, consignes (X5), extincteur CO2, extincteurs eau.

6-3- POTEAUX INCENDIE :

La défense extérieure contre l'incendie est implantée conformément à la circulaire N° 465 du 10 décembre 1951.

6-4- ALARMES :

Alarme type 4

6-5- BALISAGE / EVACUATION

- Un balisage de dégagement sera visible en tous points de l'établissement. (signaux blancs sur fond vert avec flèches directionnelles).
- Les allées menant aux sorties réglementaires auront une largeur équivalente à ces sorties.
- La distance maximum à parcourir pour atteindre une sortie sur l'extérieur sera inférieure à 50 m (dans tous les cas le public aura le choix entre 2 sorties).
- Les panneaux publicitaires et de décoration sont réalisés de manière à conserver une visibilité des panneaux de sortie et panneaux de secours.
- Un plan schématique de l'établissement est affiché à l'entrée sous forme de pancarte inaltérable.

7- MATERIAUX EMPLOYES

- Fondation par puits/ longrines BA, dallage BA sur terre plein

-Charpente : métallique ou béton

-Toiture : toiture bac acier, isolation et étanchéité

-Isolation thermique : laine de roche

-Revêtements de façade : Bardage métalliques , cassettes métalliques / Bardage minéral type EQUITONE

-Menuiseries : ensemble des portes et châssis en aluminium laqué à rupture de pont thermique.

-Cloisons de distribution : cloisons Placostyl

-Revêtement de sol : béton et ou carrelage, dalles PVC à l'étage

-Murs : peinture

-Mobilier : à déterminer par le maître d'ouvrage, classement M3

8- INSTALLATIONS ELECTRIQUES :

Les installations électriques seront réalisées conformément aux dispositions de la norme :

NFC 1500 pour les installations de basse tension

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

ZAC du bord des eaux, 62110 Ville d'Hénin-Beaumont

Maîtrise d'œuvre : **D.D.& L. ARCHITECTURE** (F. DUSART)

29 ter, Avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL – TEL. 03 20 00 94 00 / Email : ddl-transition@wanadoo.fr



DD&L ARCHITECTURE
François DUSART
29 ter, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
Tel. 03 20 00 94 00 - E.mail : ddl-transition@wanadoo.fr

NFC 1300 pour les installations de moyenne tension
Eclairage de sécurité selon normes

9- ISOLEMENT

9-1- Isolement interne :

Isolement intérieur sera réalisé par cloisonnement traditionnel

- Local TGBT : puissance installée < 36Kva

Le local office aura une puissance < 20Kw

Le local réserve sera isolé par parois et plafond CF 1h et bloc-porte CF 1/2h

9-2- Isolement par rapport aux Tiers :

Sans objet (Pas de tiers).

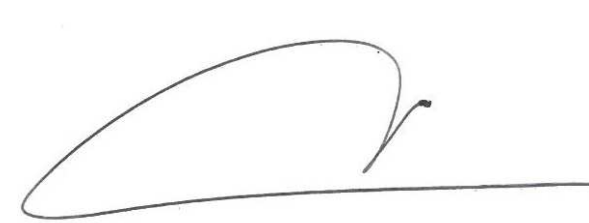
10- DESSERTE

L'accès au terrain se fait par la rue déjà existante

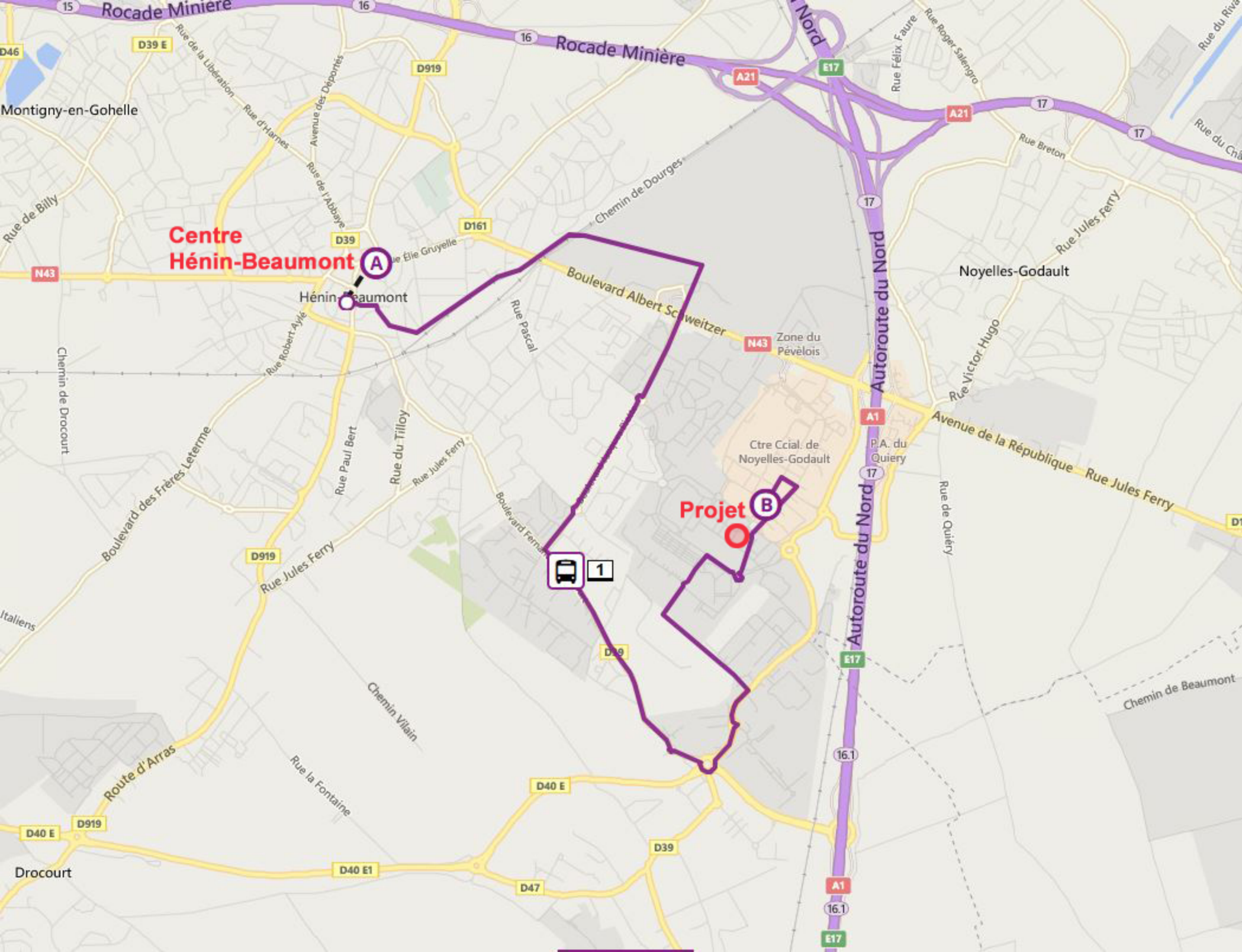
Une façade minimum est desservie par une voie engin de 5.00 mètres de large

11- PROCES VERBAUX ET RAPPORTS DE CONTROLE

- Il sera remis avant l'ouverture au public les procès verbaux de classement des matériaux et les rapports de contrôle concernant :
 - Solidité du bâtiment
 - Les dispositions constructives



DD&L ARCHITECTURE
François DUSART
29 ter, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL
Tel. 03 20 00 94 00 - E.mail : ddl.transition@wanadoo.fr



**Centre
Hénin-Beaumont**

A

Hénin-Beaumont

Projet

B

1

Montigny-en-Gohelle

Noyelles-Godault

Drocourt



AGGLO
HÉNIN-CARVIN

Direction Générale des Services Techniques
Direction de l'Eau
Service Exploitation et Usagers

Affaire suivie par :
Marie BRICLOT

CL/DEAS/2020/05/26/72

HENIN BEAUMONT, le 03 JUN 2020

PDEVG107
COURRIER ARRIVEE
09 JUN 2020

Monsieur Steeve BRIOIS
Maire
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès

62110 HENIN-BEAUMONT

A l'attention de Madame ANDRE

MAIRIE DE HENIN BEAUMONT
COURRIER ARRIVEE

05 JUN 2020

N°

76434

**OBJET : Construction de deux bâtiments de sports et loisirs - PC 62 427 20 00017 –
Financières des Oliviers**

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin dans le cadre du permis de construire cité en objet.

Je vous informe qu'un avis favorable est émis sur ce projet concernant le rejet des eaux usées domestiques et eaux vannes au réseau d'assainissement par l'intermédiaire du réseau privé existant Avenue du Bord des Eaux.

Concernant la gestion des eaux pluviales issues du projet (toitures, accès, parkings), l'intégralité des ces eaux pluviales sera gérée à la parcelle au moyen de techniques alternatives adaptées aux contraintes du site.

Les ouvrages d'infiltration créés à l'occasion du projet devront pouvoir gérer au minimum une pluie vicennale sur une période de 3 heures avec un temps de vidange inférieur à 24 heures. Un rejet d'eaux pluviales vers le réseau privé existant Boulevard de Rufisque est autorisé dans les conditions fixées au règlement de la zone.

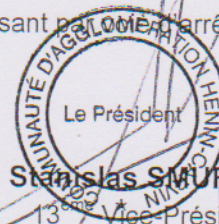
D'une manière générale, le pétitionnaire devra respecter les différentes dispositions prévues par le règlement du service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin que nous tenons à sa disposition sur simple demande.

Aussi, au vu de l'activité, j'invite le pétitionnaire à renvoyer le questionnaire ci-joint dûment signé aux services communautaires, préalablement au démarrage des travaux.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, en l'assurance de ma meilleure considération.

Pour le Président,

Agissant par **arrêté n°17/772**



Stanislas SMURAGA

13 Vice-Président

Pièce jointe :- Questionnaire

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

242, boulevard Schweitzer | BP 129 | 62253 Hénin-Beaumont cedex
tél : 03 21 79 13 79 | fax : 03 21 49 64 65 | www.agglo-henincarvin.fr

